



COOPERATION TERRITORIALE DE CLUBS – ENTENTE – UNION

Présentation des dispositifs 2014/2015



DISPOSITIFS

Objectif :

**Animation
Sportive & territoriale**

**Compétition
Sportive Nationale**

**Développement
Sportif & Territorial**

➤ Jeunes
➤ Seniors
(niveau départemental)

➤ Jeunes
➤ Seniors
(niveau championnat de France)

➤ Amélioration maillage territorial
➤ Optimisation P.E.S
➤ Optimisation rapports avec Col Loc.



ENTENTE

UNION

CTC

L'ENTENTE, c'est une EQUIPE

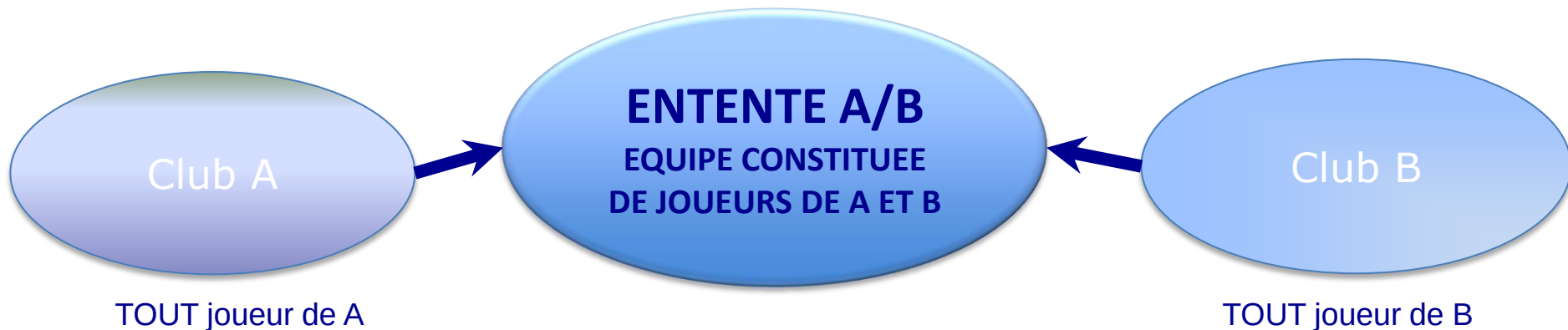
Au moins deux clubs, proches géographiquement, ont un projet de collaboration et d'animation sportive et territoriale, à court terme, permettant la pratique du plus grand nombre au plus bas niveau. Le Comité Départemental évalue la pertinence de la demande.

Réservée au niveau départemental

Convention simplifiée transmise au CD

Pas de licence AS

L'ENTENTE, c'est une EQUIPE



Le CD crée une ENTENTE dans FBI à partir du dossier type.

La convention entre les clubs précise les droits sportifs.

Le niveau de pratique est fixé par le CD, voire la LR (régional non qualificatif, en Jeunes, s'il n'y a pas de niveau départemental).

L'équipe d'entente est entérinée par le CD pour la durée de la saison.

Le nombre d'ententes est limité à 3 par club.

UNION

Deux ou trois clubs d'une même LR ou de CD limitrophes ont un projet de collaboration sportive autour d'une ou plusieurs équipes à moyen terme (2 ans pour les jeunes, 3 ans en senior).

Dépôt des statuts en préfecture

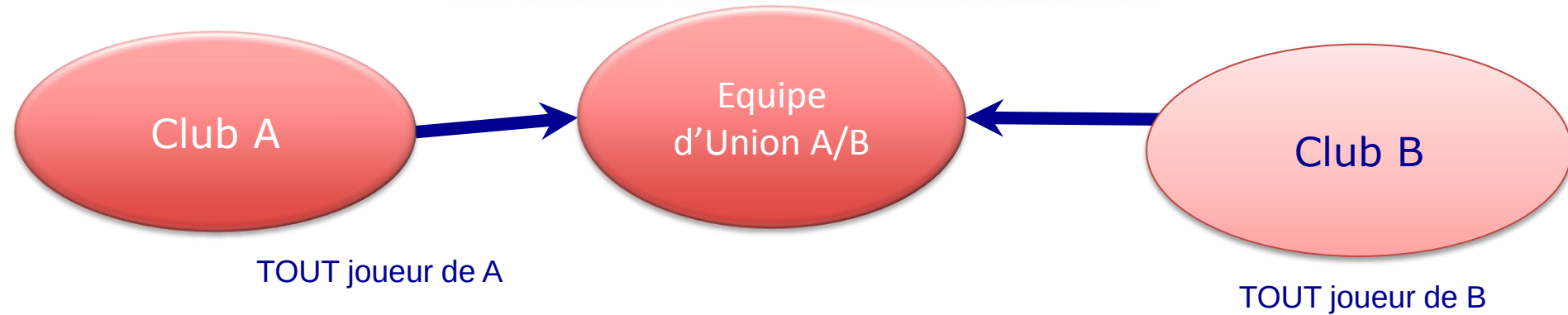
Réservée au championnat de France*

* Ou qualificatif

Équipe réserve obligatoire*

* De la même catégorie dans chaque club en senior, dans un des deux clubs en jeunes

UNION



L'Union d'associations sportives est une association déclarée dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

L'Union est créée par la FFBB et saisie dans FBI par la CF Règlements.

Le nom de l'Union doit permettre de situer géographiquement l'association.

L'équipe ou (les équipes) est (sont) inscrite(s) sous le numéro de groupement de l'Union.

CTC : principes de base

Cadre conventionnel, à moyen ou long terme, entre clubs partageant
UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT SPORTIF et TERRITORIAL cohérent

3 clubs dans un même EPCI

1 école de mini basket dans chaque club

1 école d'arbitrage commune aux clubs

CTC : principes de base (suite)

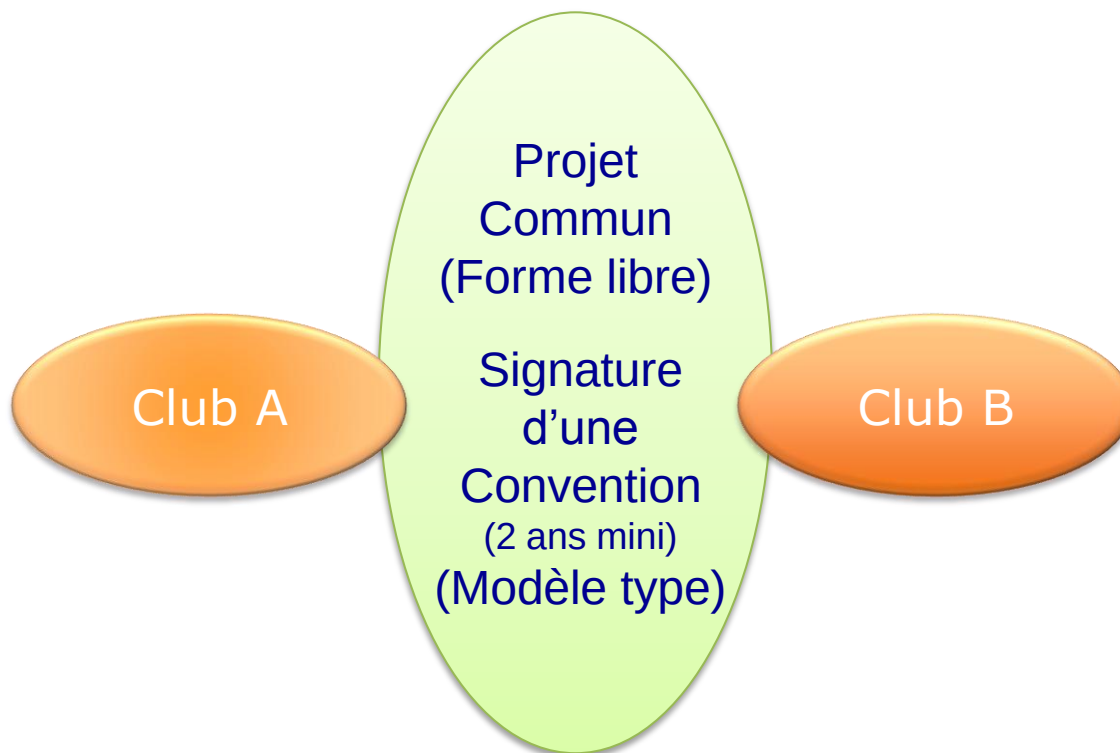
Des licences AS si nécessaire

Impossibilité pour un club en union de faire partie d'une CTC et réciproquement

Impossibilité pour un club faisant partie d'une CTC de former une entente avec un club non signataire de la CTC

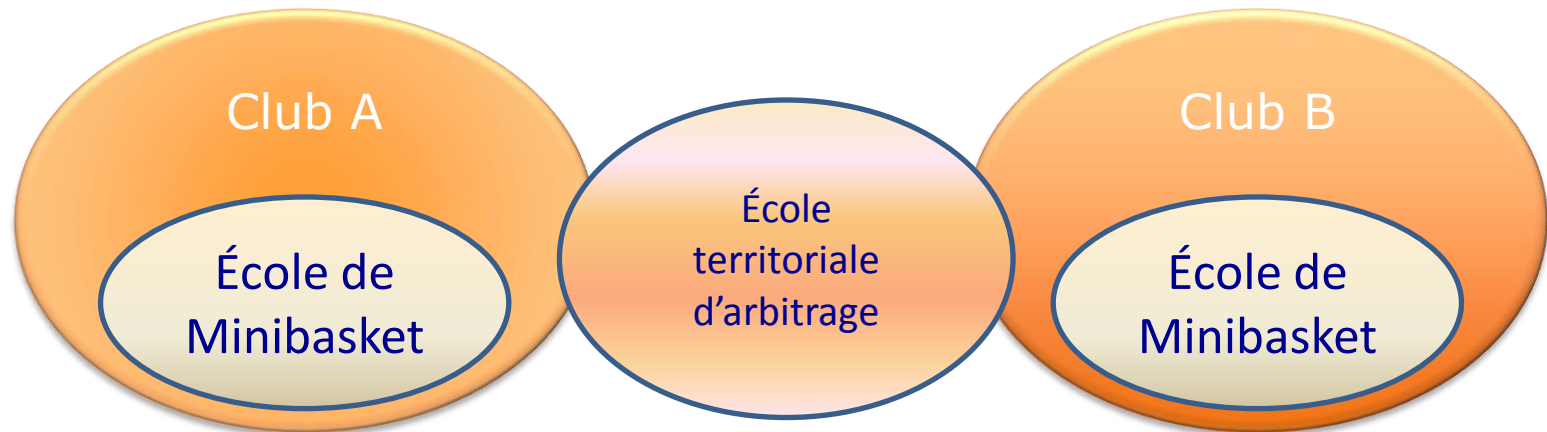
CTC : création

Création d'une CTC :



CTC : obligations

Les obligations dans une CTC :

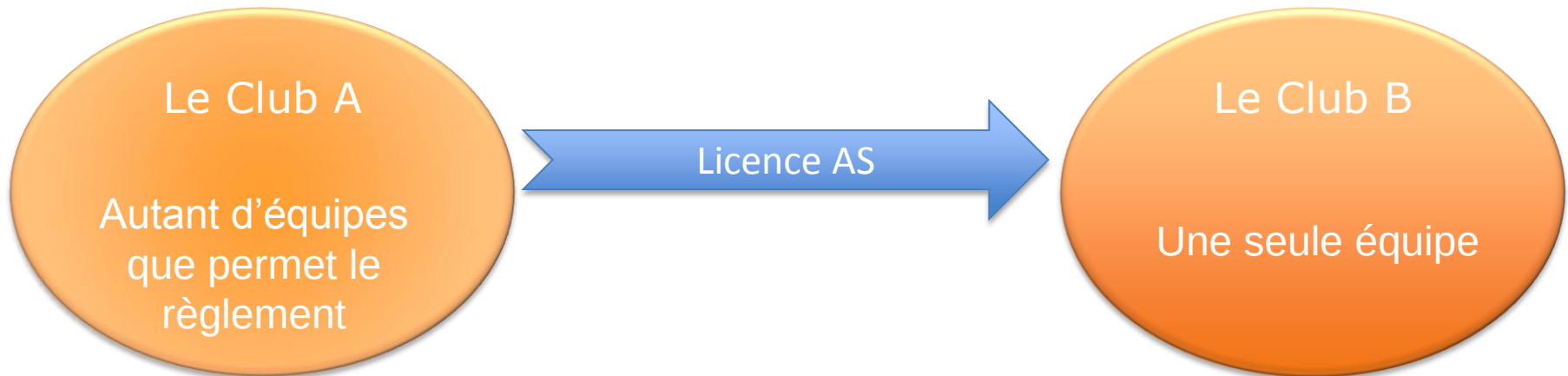


CTC : licence AS

La licence AS :

C'est une deuxième licence.

Avec une licence AS, un licencié du Club A
peut jouer dans ...



CTC : les équipes

Une fois la CTC signée et validée par la FFBB, les licenciés des clubs signataires, selon leur provenance, composent trois types d'équipe :

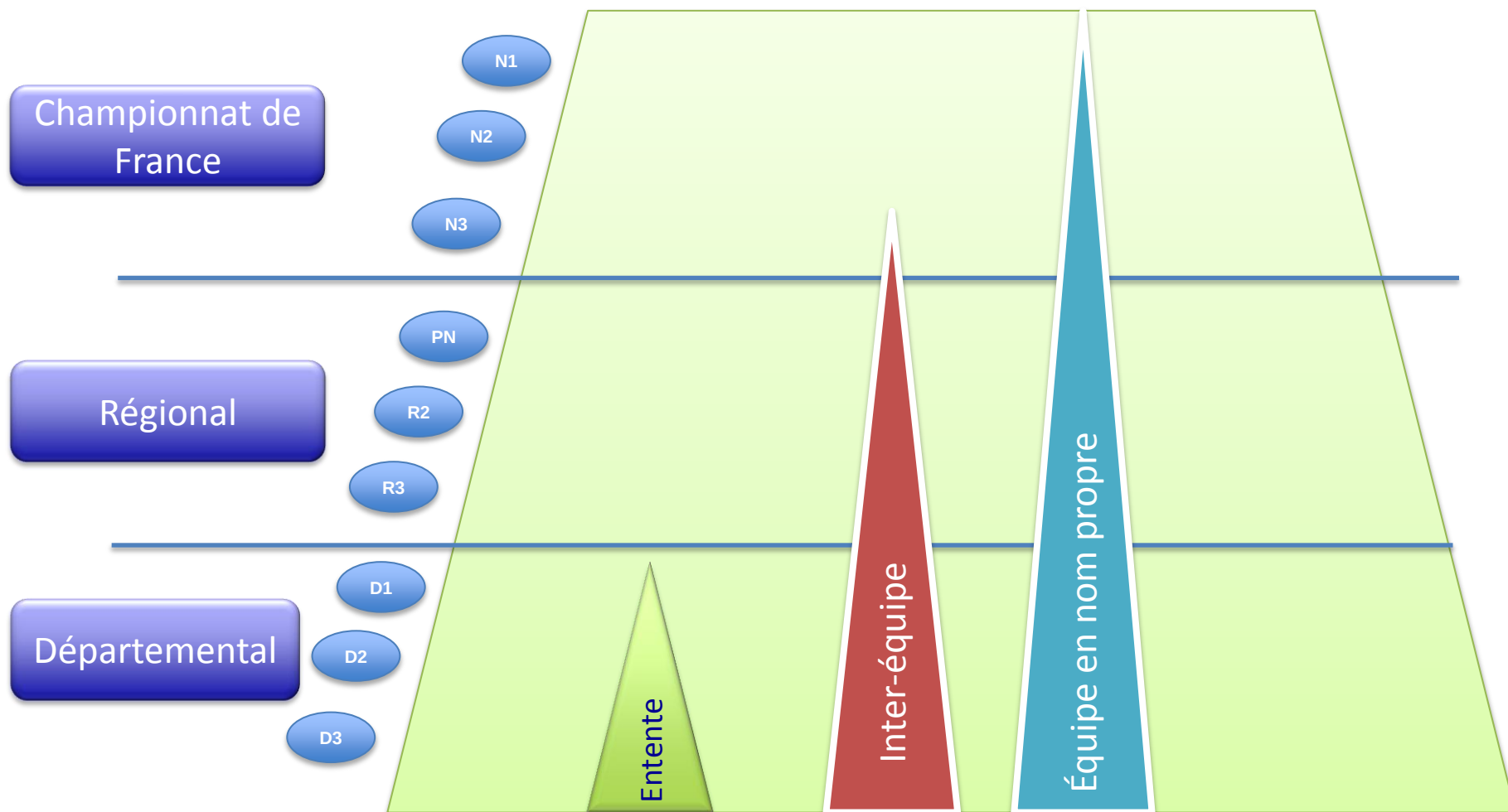
Équipe en nom propre : constituée de licenciés d'un seul club

Inter-équipe : portée par un club, mais complétée par des joueurs d'autres clubs signataires à l'aide de licences AS

Entente : équipe composée de joueurs des clubs signataires et engagée au niveau départemental

Le nombre d'équipes, d'inter-équipes et d'ententes, portées par chaque club faisant partie d'une CTC, est illimité.

CTC : les équipes (2014-2015)



CTC : les flux de licenciés

Principes de fonctionnement (exemple 3 Clubs A B C):

- Les clubs A, B et C conviennent de la répartition de leurs licenciés respectifs afin de constituer des équipes par catégorie. Ils personnalisent les effectifs, engagent ces équipes sous les trois formes (nom propre, inter-équipe ou entente) dans les championnats les autorisant: championnat de France (NM3, NF3, Jeunes), pré-national, régional, interdépartemental, départemental,
- Dans le cadre d'une CTC, la présence de deux inter-équipes dans la même poule d'un championnat, pour une catégorie donnée, est possible mais déconseillée. Si c'est le cas, les règles de brûlage et de personnalisation des effectifs devront être appliquées.
- Ainsi, durant une même saison, un joueur ne peut pas faire partie de l'effectif de deux équipes différentes engagées dans la même division d'un championnat.
- Une licence AS octroie les mêmes droits sportifs que la licence principale.

CTC : les flux de licenciés

Exemple : 3 clubs dans la même catégorie d'âge...



**Championnat
de France**



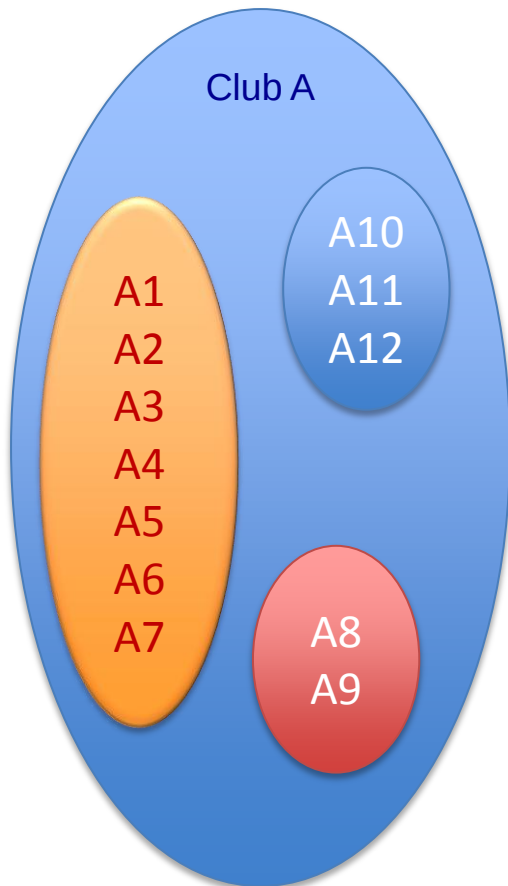
**Championnat
Régional**



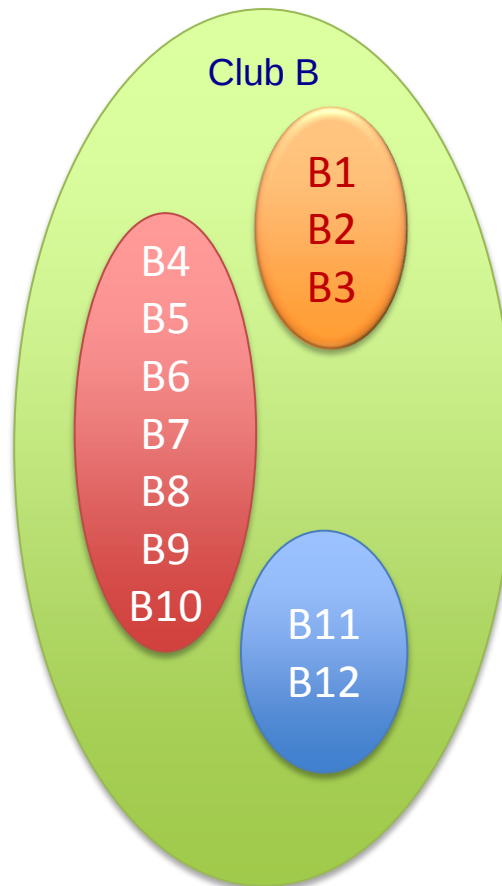
**Championnat
Départemental**

CTC : les flux de licenciés

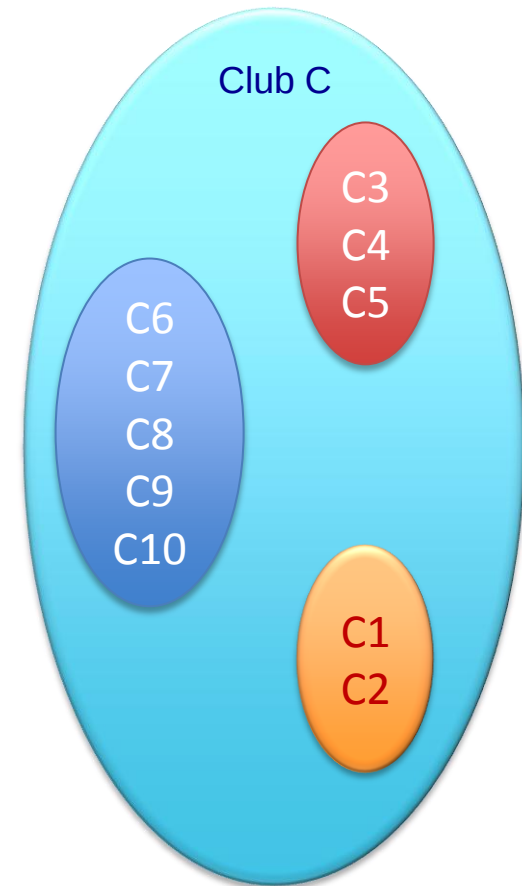
...ayant chacun des joueurs de niveaux différents...



**Championnat
de France**



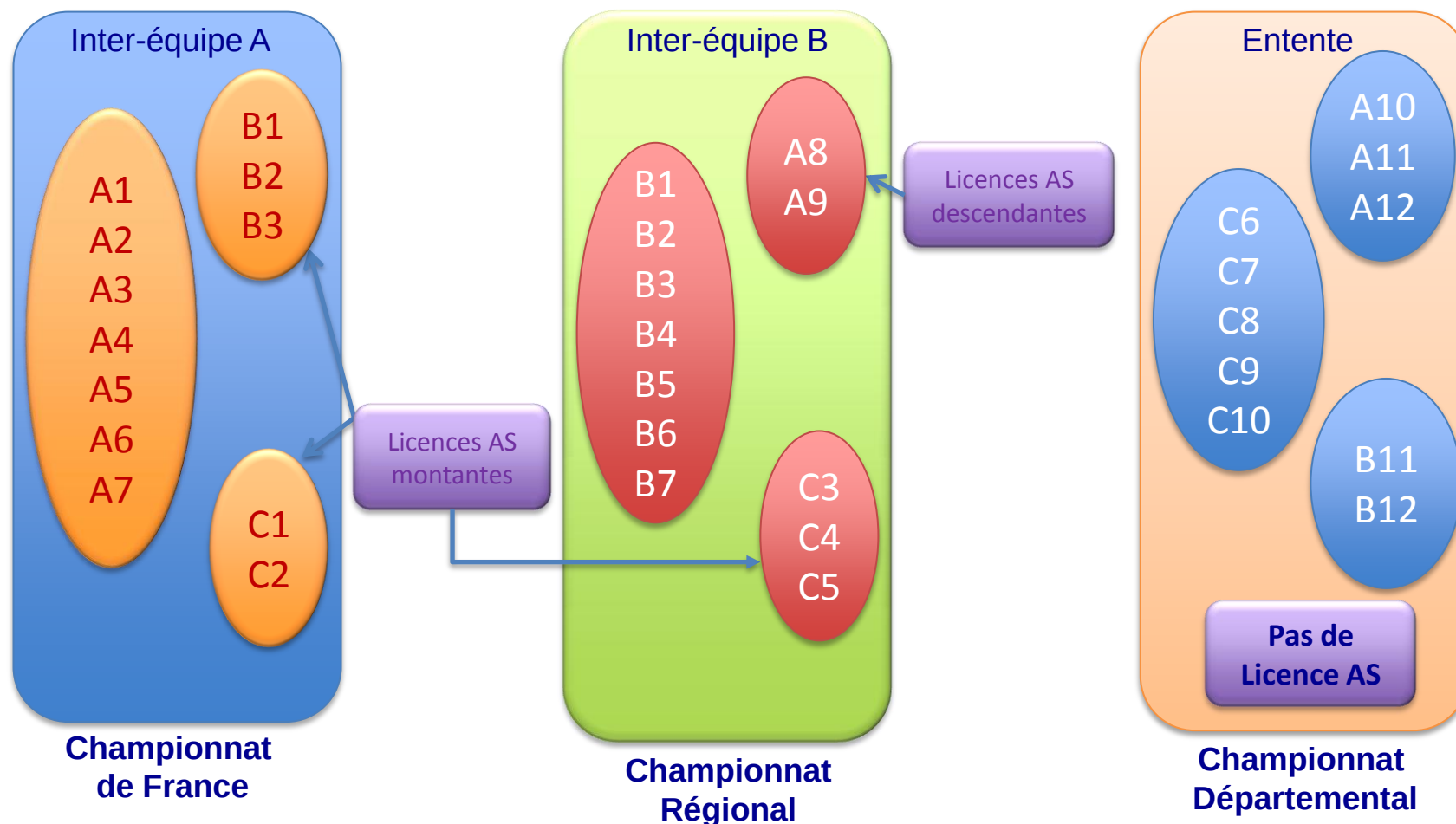
**Championnat
Régional**



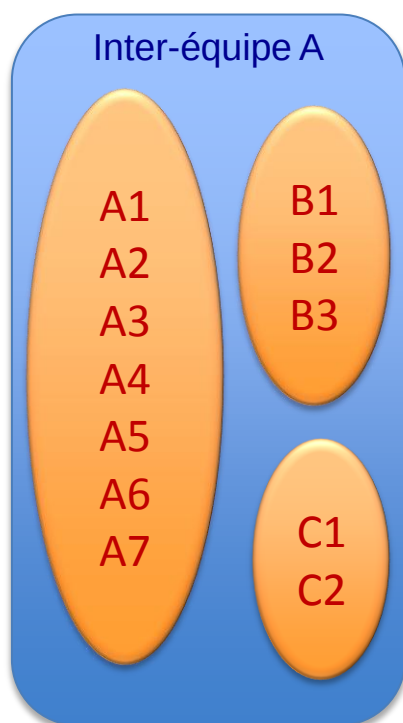
**Championnat
Départemental**

CTC : les flux de licenciés

...engagent différents types d'équipes à différents niveaux.



CTC : les flux de licenciés



Championnat
de France

Au sein de cette inter-
équipe, les 7 joueurs A
sont brûlés

A1
A2
A3
A4
A5
A6
A7

Ces licenciés (qu'ils soient JC ou JC1) jouent dans l'inter-équipe A évoluant en championnat de France et éventuellement dans d'autres équipes du club A sous réserve du respect des règles de participation. **Ils sont brûlés pour les équipes de niveau inférieur, y compris dans leur club.**

Les **licenciés A8 à A12** pourront compléter cette inter-équipe A ou jouer dans les autres équipes du Club A sous réserve du respect des règles de participation.

B1
B2
B3

Ces licenciés AS jouent dans l'inter-équipe A évoluant en championnat de France **et** éventuellement dans les équipes du club B pour B1, B2, B3 **sous réserve du respect des règles de participation et de brûlage dans les championnats concernés (même chose pour C1 et C2 dans le club C)**

C1
C2

B1, B2, B3 ne peuvent pas jouer dans *une inter-équipe ou entente* du Club C

C1 et C2 ne peuvent pas jouer dans *une inter-équipe ou entente* du Club B

CTC : les flux de licenciés

Inter-équipe B

B1
B2
B3
B4
B5
B6
B7

A8
A9

C3
C4
C5

B1
B2
B3
B4
B5
B6
B7

Ces licenciés (qu'ils soient JC, JC1 ou JC2) jouent dans l'inter-équipe B évoluant en championnat régional et éventuellement dans d'autres équipes du club B sous réserve du respect des règles de participation et de brûlage. **Ils sont brûlés pour les équipes de niveau inférieur y compris dans leur club.**

*Les autres **B8 à B12** pourront compléter cette inter-équipe ou jouer dans les autres équipes du Club B sous réserve du respect des règles de participation.*

Championnat Régional

A8
A9

Ces licenciés AS jouent dans l'inter-équipe B évoluant en championnat régional et peuvent jouer dans d'autres équipes de leur club **sous réserve du respect des règles de participation et de brûlage dans les championnats concernés.**

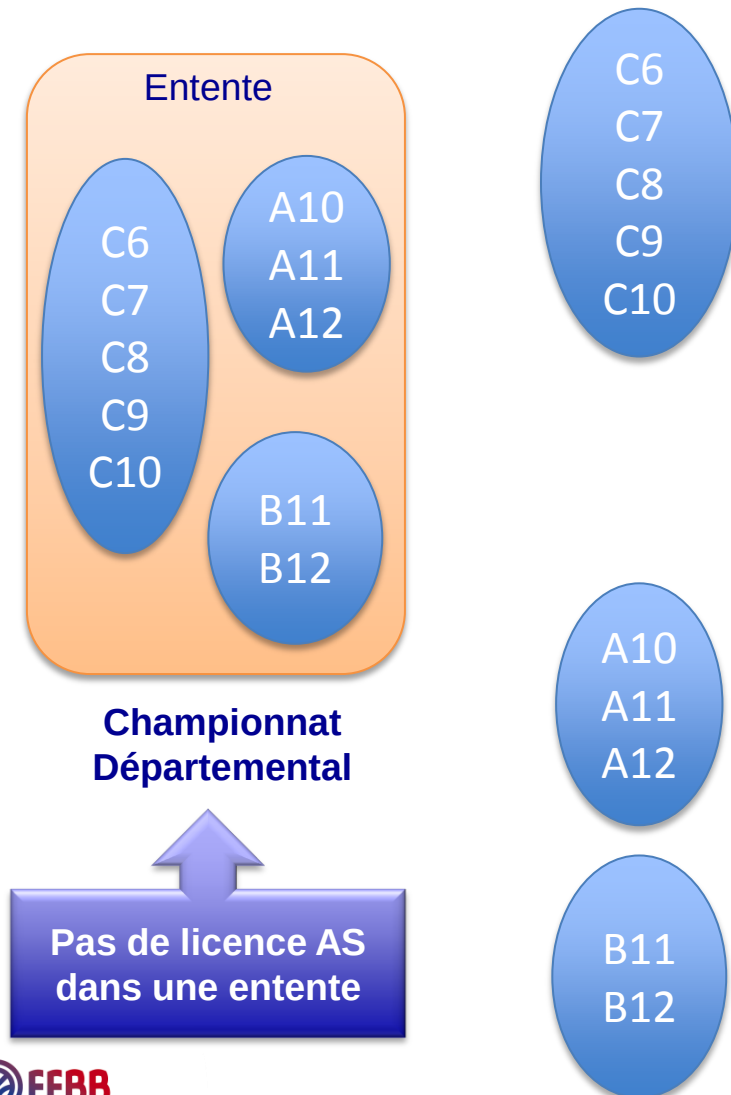
C3
C4
C5

***A8, A9** ne peuvent pas jouer dans une inter-équipe ou entente du Club C*

***C3, C4, C5** ne peuvent pas jouer dans une inter-équipe ou entente du Club A*

Au sein de cette inter-équipe,
les 7 joueurs B sont brûlés

CTC : les flux de licenciés



Ces licenciés (qu'ils soient JC, JC1 ou JC2) jouent dans l'Entente évoluant en championnat départemental et éventuellement dans d'autres équipes du club C sous réserve du respect des règles de participation et de brûlage.

*Les licenciés **C1 à C5** pourront compléter l'Entente ou jouer dans les autres équipes du Club C sous réserve du respect des règles de participation et de brûlage.*

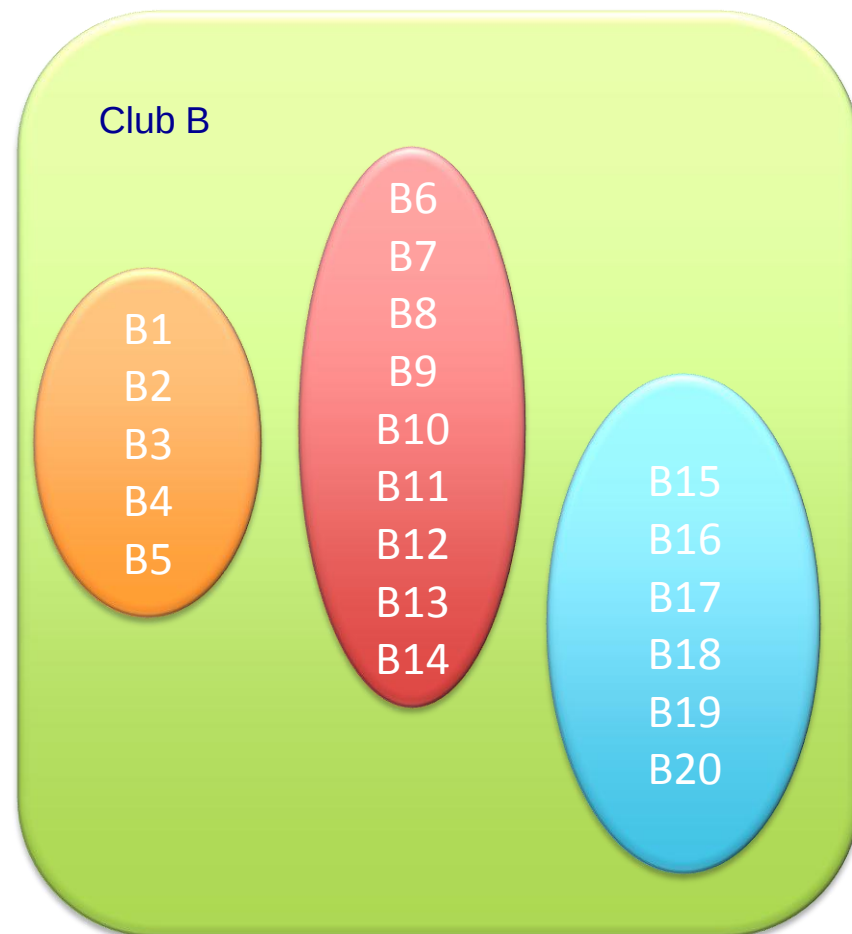
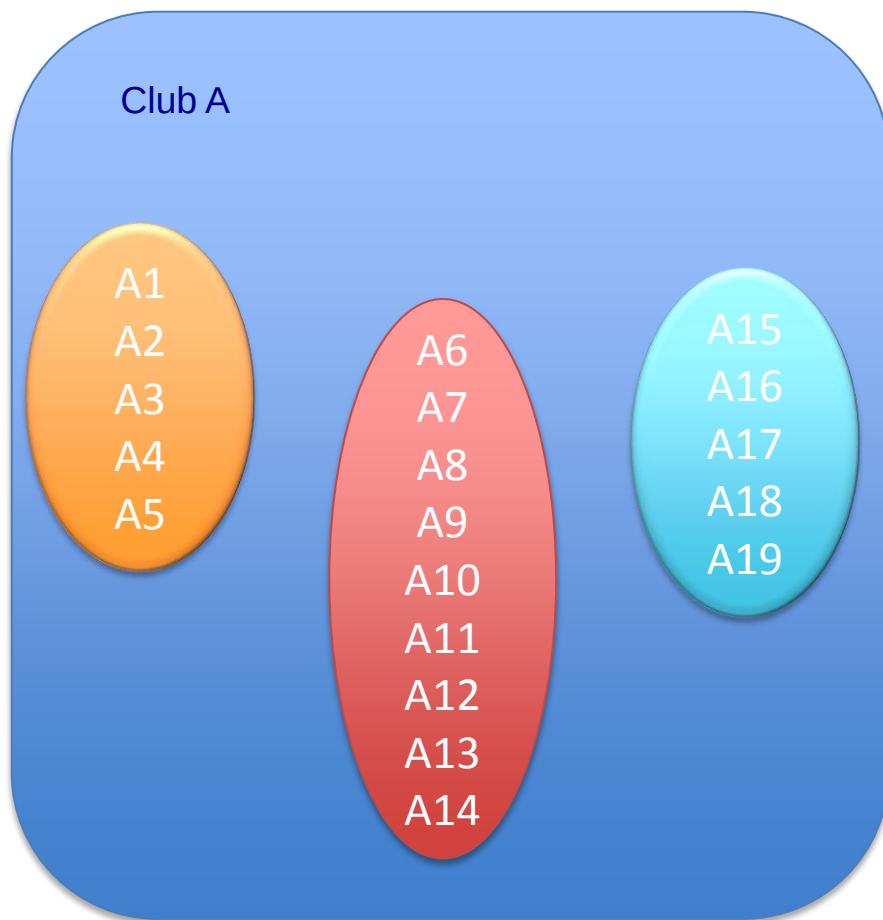
Ces licenciés jouent dans l'Entente évoluant en championnat départemental et peuvent jouer dans d'autres équipes de leur club sous réserve du respect des règles de participation et de brûlage.

A10, A11, A12 ne peuvent pas jouer dans une inter-équipe ou entente du Club B

B11, B12 ne peuvent pas jouer dans une inter-équipe ou entente du Club A

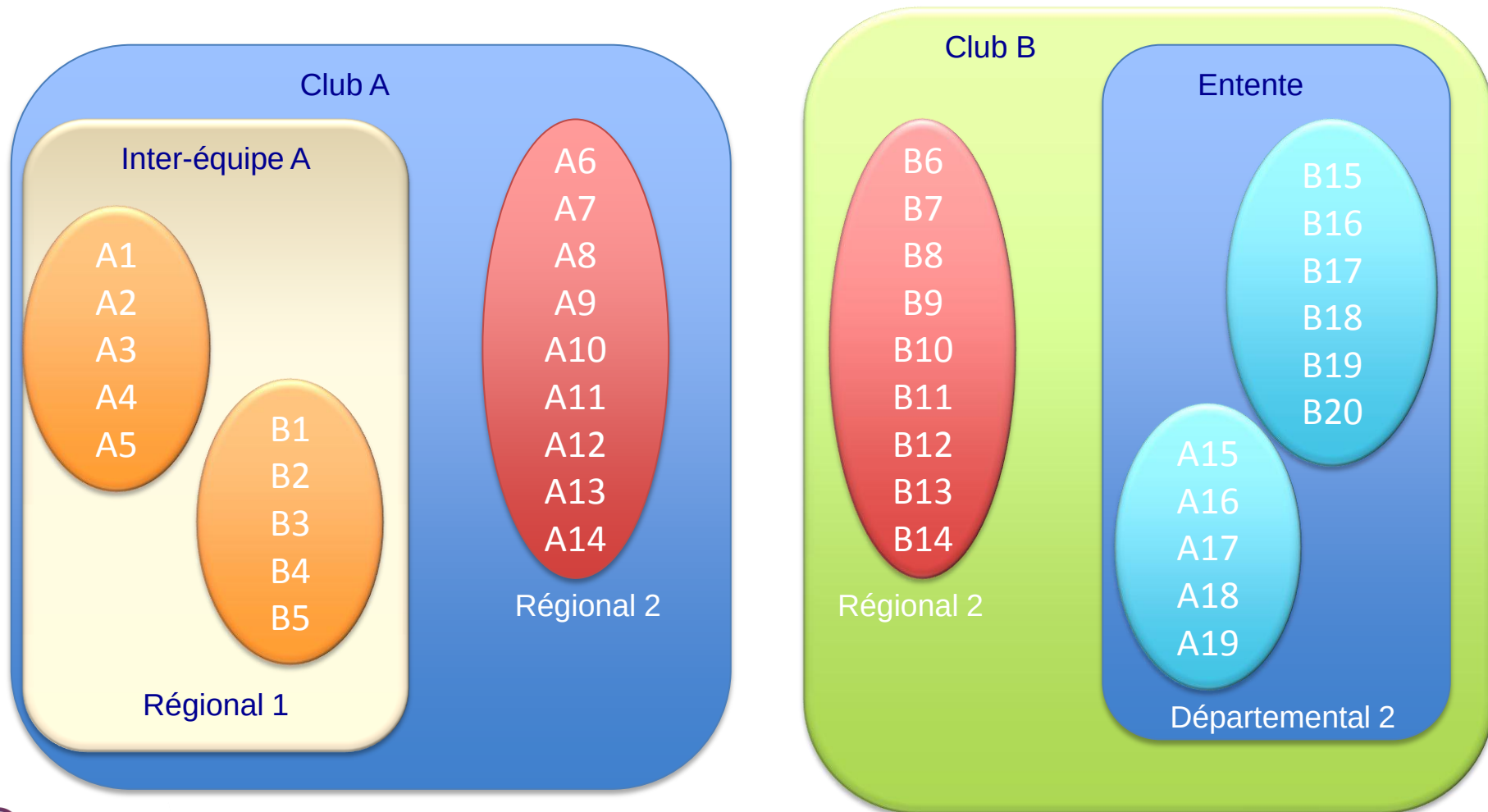
CTC : les flux de licenciés

Exemple: 2 clubs dans la même catégorie d'âge



CTC : les flux de licenciés

Ils s'organisent pour constituer des équipes homogènes



CTC : la dénomination des équipes

- CTC = convention (le sigle CTC n'apparaît pas)
- Equipe en nom propre : ⇒ elle porte le nom du club
- Inter-équipe : ⇒ soit le nom du club qui l'engage
 ⇒ soit le nom du territoire
- Entente : ⇒ le nom du territoire
- Sur le plan informatique :
 - L'engagement fédéral est fait au nom du Club qui porte l'équipe,
 - Inter-équipe ⇒ **IE-CLUB** ou **IE-TERRITOIRE**,
 - Entente (si CTC) ⇒ **EN-CLUBS** ou **EN-TERRITOIRE**

CTC : les “plus”

Dans le cadre du partenariat Clubs / FFBB matérialisé par la convention,
pour tous les clubs signataires de la CTC :

- Les obligations sportives relatives à un championnat peuvent être mutualisées
- Les engagements relatifs à la charte des officiels peuvent être mutualisés
- Une équipe = une “obligation”

FFBB, Pôle Territoires

Service développement et Accompagnement des Structures

☎ : 01.53.94.25.64

📞 : 06.71.68.30.87

✉ : pcaballo@ffbb.com



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com